



ÉLABORATION DES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION DES COMMUNES RIVERAINES DE LA CHARENTE AVAL, DE FONTCOUVRETE À LA VALLÉE

COMMUNE DE BUSSAC-SUR-CHARENTE

INONDATION PAR DÉBORDEMENT DIRECT DU FLEUVE CHARENTE

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

ÉCHELLE : 1/5 000

PPR prescrit par arrêté préfectoral du :	4 août 2009
Enquête publique ouverte du :	20 février 2012
au :	23 mars 2012
Approbation par arrêté préfectoral du :	05 août 2013

LEGENDE	
	Zone rouge
	Zone bleue
	Limite de la zone inondable de l'évènement de référence
	Limite de la zone des hauteurs d'eau supérieure à 0.50m
	Isocote de l'évènement de référence
7.88	Cote de référence (en m NGF)

Vu pour être annexé à mon Arrêté
 Pour être annexé
 au plan de prévention
 des risques d'inondation
 Départementale
 Michel TOURNARE



JUILLET 2013